

VŒUX

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SÉANCE PUBLIQUE DU 16 OCTOBRE 2020 Groupe de la Majorité départementale

Vœu Présenté par Madame J. Fischer

Le 12 juillet dernier, l'armée azerbaïdjanaise a attaqué l'Arménie lors de violents combats à l'arme lourde. Ces opérations militaires, survenues dans la région du Tavoush, ont visé le territoire de la République d'Arménie dont les frontières sont reconnues par la Communauté internationale.

Le 16 juillet, le porte-parole du Ministère de la défense azerbaïdjanais, Vagif Dargyakhly, a menacé de "la possibilité de frapper la centrale nucléaire de Medzamor, déclenchant une catastrophe pour l'Arménie".

Le 27 septembre, l'Azerbaïdjan est entré en guerre contre les arméniens du Haut-Karabakh où des villes, notamment Stepanakert, et des populations civiles ont été prises pour cible.

Le déclenchement de cette guerre est intervenu avec le soutien de la Turquie, dont l'Etat refuse par ailleurs encore aujourd'hui de reconnaître la responsabilité des représentants turcs ottomans dans le génocide perpétré en 1915 et 1916. Selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme, des milices à la solde de la Turquie ont été acheminées depuis la Syrie vers l'Azerbaïdjan pour participer aux combats et semer la mort dans le Haut-Karabakh.

Dans le conflit qui oppose, depuis plusieurs décennies, la région du Haut-Karabakh ainsi que la République d'Arménie avec l'Azerbaïdjan, la France s'est efforcée de trouver une solution pacifique dans le cadre du Groupe de Minsk qu'elle co-préside avec les Etats-Unis et la Russie, sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les solutions en faveur de la paix ont été jusqu'à ce jour recherchées par la France en se fondant sur le principe de neutralité.

Considérant que cette neutralité ne peut pas être maintenue face à l'Azerbaïdjan qui est à l'initiative de la guerre et qui vise des populations civiles arméniennes vivant dans le Haut-Karabakh ;

Considérant que les positions bellicistes de la Turquie en soutien à l'Azerbaïdjan et le transport de milices syriennes sont inacceptables et portent le risque d'une déstabilisation régionale plus large ;

Considérant que de nombreux habitants notamment de la Ville de Stepanakert ont été déplacées du fait de la violence des combats et qu'il y a une urgence humanitaire à cesser les combats ;

Considérant que le cessez-le-feu instauré à l'initiative de la diplomatie russe et signé par les chefs des diplomaties arménienne et azerbaïdjanaise le 10 octobre n'a pas été respecté ;

Les Conseillers départementaux des Hauts-de-Seine expriment le vœu, adressé à Monsieur le Président de la République française et au Gouvernement, que la diplomatie française réexamine sa stratégie et exprime la position ci-après :

La France exige l'arrêt immédiat des hostilités et le respect du cessez-le-feu dans le Haut-Karabakh. Toute nouvelle agression par l'Azerbaïdjan pourra conduire la France, après examen des circonstances, à apporter un soutien diplomatique aux autorités du Haut-Karabakh.